

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2026 / 1 / 2DETERMINATION DU
NOMBRE
D'ADJOINTS AU
MAIREDATE DE CONVOCATION
16 Mars 2026DATE D'AFFICHAGE
16 Mars 2026EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 23

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG***L'an deux mil Vingt-Six, le Vingt Mars à 18 heures 30 minutes**

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni à l'Espace Culturel Jean Piat sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DELBROUCQ Damien, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GALLAND Guillaume, GARNIER Julia, GHESTEM Charles-Edouard, HOTTELARD Fabienne, HUBAU Halima, LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, RONDOUX Thierry, VANDAELE Jean-Christophe, WAQUET Antoine, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent excusé :**Absent :****A été nommé(e) secrétaire : Mme DELECLUSE Léna**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal compte 23 membres,

Il est proposé au Conseil Municipal la création de 6 (Six) postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide la création de 6 (six) postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance


Le Maire,
Pascal ZOUTE
